

ARRÊTÉ PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de COIGNIERES (Yvelines),
11^{ème} Vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.213-28,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le cadastre,

Vu le Permis de Construire PC n° 078 168 23 E0008 délivré le 26/03/2024 au Conseil Départemental des Yvelines pour la démolition et la reconstruction du Collège « La Mare aux Saules » et d'un ensemble de 5 logements de fonction,

Vu la demande de création d'un numéro de voirie présentée le 15/01/2026 par le Conseil Départemental des Yvelines,

Vu le plan masse et le plan cadastral annexés à la demande, portant sur les parcelles cadastrales AR n° 45 et 46,

Considérant que l'adresse existante du collège sis 14 rue du moulin à Vent est conservée,

Considérant la nécessité d'attribuer un numéro de voirie à l'ensemble composé de 5 logements de fonction,

Considérant que la numérotation de voirie est assurée par la Commune,

ARRÊTE m° 26-017-DT-SU.

ARTICLE 1 : Le Collège « La Mare aux Saules », désigné sur le plan masse, conservera le numéro de voirie et l'adressage existant suivant :

14 rue du Moulin à Vent

ARTICLE 2 : L'ensemble composé de 5 logements de fonction, désigné sur le plan masse, portera le numéro de voirie et l'adressage suivant :

14 Bis rue du Moulin à Vent

ARTICLE 3 : Les dispositions fixées par les articles 1 et 2 sont reportées sur les plans qui demeureront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et affiché.

Une ampliation sera transmise à :

- **Cadastre**
Centre des Impôts – Saint Quentin Ouest – 2 Avenue du Centre – BP 10 070
78042 Guyancourt
- **Direction Générale des Finances publiques de Rambouillet**
bureau des géomètres du Cadastre 2 rue Pasteur 78514 RAMBOUILLET

- **COA la Poste**
Mme Muriel HERMEL 1 rue François Vidal CS 30238 33506 LIBOURNE Cedex
- **La Poste - Plateforme de distribution du courrier de Montigny le Bretonneux**
M. GAUDRY Olivier 3, avenue des Ormeaux B.P. 224 78051 Saint-Quentin-en-Yvelines Cédex
- **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**
Direction des Systèmes d'Information
1, rue Eugène-Hénaff – BP 10 118 78192 Trappes cedex

Fait à Coignières, le 09 FEV. 2026

**Pour le Maire,
M. Cyril LONGUEPEE,**

Maire-adjoint,
En charge de la Transition écologique et
de l'Urbanisme.



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

Hôtel de Ville - Place de l'église Saint-Germain-d'Auxerre - 78310 COIGNIÈRES
Tél. : 01 30 13 17 77 - Fax : 01 34 61 61 05 - www.coignieres.fr
Siret n°: 217 801 687 00096